

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1464

Artikel: Micheline Calmy-Rey : 15 à 20% des gens à Genève sont pauvres...
Autor: Campanile, Lisa / Calmy-Rey, Micheline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DR



Micheline Calmy-Rey : « L'éducation ne parvient pas à corriger suffisamment les stéréotypes : les femmes à l'adolescence souffrent encore largement de problèmes de confiance en soi, ce qui handicape leur trajet professionnel. »

Micheline Calmy-Rey

15 à 20% des gens à Genève sont pauvres...

Présidente du Conseil d'Etat genevois, Micheline Calmy-Rey, mise sur le travail de terrain. Des déséquilibres sociaux nets émergent à Genève et selon la socialiste, ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées des cités dorts qui paient.

PROPOS RECUEILLIS PAR LUISA CAMPANILE

Luisa Campanile : Quelles sont les inégalités sociales que vous combattez ?

Micheline Calmy-Rey : La pauvreté, l'ignorance et la violence, phénomènes qui sont du reste souvent liés. Ce sont mes préoccupations, lesquelles touchent de plein fouet les femmes : on estime à 15 ou 20% de la population genevoise la proportion des personnes proches ou en dessous du seuil de pauvreté. Depuis deux ans, l'administration fiscale a mis en évidence l'inégalité de la croissance des revenus imposables, nettement plus élevée pour les revenus supérieurs à 500 000 fr. que pour les revenus de moins de 100 000 fr.

L.C. : Comment se manifeste la pauvreté à Genève ?

M. C.-R. : Le 13 juillet 2000, on comptait 15 300 nuitées à l'abri de la Coulou, 10 110 dans les six villas de vie communautaire, 2900 dans les deux autobus et 1300 à l'Arcade des Grottes, près de 20 000 repas cuisinés, près de 5000 douches, plus de 3500 lessives, 400 consultations médicales, par année. Il faut ajouter de nets déséquilibres fiscaux : le rendement du centime passe de 95,4 à Cologny à 22,1 à Onex. Aussi la densité de la population et les formes d'habitat traduisent les déséquilibres présents dans le canton.

L.C. : Quelles sont les conséquences environnementales de ces déséquilibres ?

M. C.-R. : La concentration des logements sociaux et des voies à grand trafic dans certains quartiers a généré un environnement agressif. Beaucoup de béton et de bruit. Les quartiers socialement les plus défavorisés sont aussi ceux où les protections existantes, légales ou matérielles, contre le bruit sont les plus insuffisantes ou les moins bien respectées. On sait que la nuisance liée au bruit est une des causes les plus fréquemment citées de dégradation de la qualité de la vie.

L.C. : Quel est le rôle de l'Etat face aux déséquilibres, aux inégalités ?

M. C.-R. : Il convient de redresser les finances publiques sans prêter les plus défavorisé-e-s, maintenir, voire développer les prestations sociales, consolider et moderniser l'Etat, rapprocher l'administration des besoins des citoyennes et des citoyens. L'Etat doit être attentif à la question de la formation et notamment de la formation des femmes. Il doit davantage inciter les jeunes filles à approfondir leur formation et à se déployer professionnellement

dans toutes les directions et pas seulement dans les professions « traditionnellement féminines ». L'éducation ne parvient pas à corriger suffisamment les stéréotypes : les femmes à l'adolescence souffrent encore largement de problèmes de confiance en soi, ce qui handicape leur trajet professionnel. L'Etat doit faciliter la réinsertion des femmes qui ont arrêté de travailler, notamment pour des raisons de maternité et d'éducation de leurs enfants.

L.C. : Quel programme avez-vous mis en place pour lutter contre la pauvreté ?

M. C.-R. : Je mène actuellement avec mes collègues du Conseil d'Etat une action-test dans un quartier : il s'agit de mobiliser un ensemble d'intervenants (ville/Etat/tissu associatif) et des moyens disponibles (économiques, sociaux, sécuritaires, culturels, urbanistiques, environnementaux) dans une commune définie. Ce travail exploratoire a pour sujet l'ensemble des habitants du quartier et non des personnes individuelles en situation d'exclusion. Il ne s'agit pas de créer un nouveau dispositif social de prise en charge, mais de mener une action intégrée, mettant en œuvre l'ensemble des moyens déjà existants avec l'ensemble des intervenants déjà disponibles à l'intention de toute la population d'un quartier. Cette action se conçoit à partir des « maillons fragilisés » de la population ; en clair, à partir des besoins et des possibilités des femmes, des enfants, des personnes âgées et des familles monoparentales.

L.C. : Vous choisissez alors le travail sur le terrain ?

M. C.-R. : Il s'agit d'installer ou de réinstaller des services publics de proximité (poste, service social, maison de quartier, police) et de multiplier des espaces de garde pour les petits enfants (crèches, garderies) ; de créer également des surfaces de détente et de loisirs sécurisées à proximité des logements, des espaces verts, un espace public central et convivial. D'une façon générale, toutes les mesures d'aménagement du quartier devraient prendre comme référence première la sécurité et la mobilité des personnes se déplaçant le plus difficilement. L'expression de la vie associative, notamment par des lieux de spectacle et de rencontre, constitue également un axe d'intervention. »

Parcours

Licence de l'Institut universitaire des hautes études internationales, puis administratrice et directrice d'une PME
1986-1990 : présidente du Parti socialiste genevois
1981-1997 : députée au Grand Conseil genevois, présidente de la Commission des finances, présidente du Grand Conseil, puis Conseillère d'Etat
Novembre 1997 : élue au Conseil d'Etat, responsable du département des finances
Décembre 2000 à décembre 2001 : vice-présidente du Conseil d'Etat
Actuellement : présidente du Conseil d'Etat